

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Procès-verbal

Le mardi 21 avril 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 14 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Marie-Pierre VERDUN.

Secrétaire de la séance : Stéphane PARISOT

Présents : Stéphane JACQUEMET, Stéphane PARISOT, Marie-Odile MUNIER, Marie-Pierre VERDUN, Elise PARISOT, Thomas MUNIER

Représentés : Sylvie DAILLY par Stéphane PARISOT

Ordre du jour :

Compte unique financier 2025 service des eaux et commune

Affectation des résultats 2025

Vote des impôts 2026

Fongibilité des crédits 2026

Budget primitif 2026 service des eaux et commune

Délégations du conseil municipal au maire

Désignation du référent sûreté et sécurité

Délégué du conseil à la commission de révision des listes électorales

Proposition membres de la commission communale des impôts directs

Constitution de commissions communales : Chemins, service eau potable, Bois et Forêt, Environnement et embellissement du village, Fêtes et Animation.

Questions diverses

Délibérations du conseil :

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (N° DE_010_2026)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer les fonctions suivantes à Madame le Maire :

1- De procéder à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget pour un montant maximum de 4 000 € HT ;

2- De procéder à la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007

relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats;

3- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;

4 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle;

5- D'autoriser, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

6 - *D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;*

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA CCID (N° DE_011_2026)

Sur la demande la DGFIP, Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Sont choisis :

Titulaires :

DAILLY Sylvie - VERDUN Thierry - DAILLY Jean-Michel - MOUTON Stéphane - JACQUEMET Stéphane - PARISOT Stéphane - MUNIER Marie-Odile - JACQUEMET Charles - DAILLY Dominique - WILLIE Annick - JACQUEMET Noëlle - JACQUEMIN Jérémy

Suppléants :

DAILLY Antonin - WILLIE Joël - DAILLY Patrice - THIRION Jérôme - DIDOT Elisabeth - WALTER Nathalie - MALYK Daniel - KIEFFER Alexis - RICHARD Denis - PARISOT Elise - THIRION Aline - THIRION Cécile

FONGIBILITE DES CREDITS (N° DE_012_2026)

Le référentiel budgétaire et comptable M57 permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, fixée lors du vote du budget. En vertu de l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales et des instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57, il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire.

Ainsi, le Maire pourra réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans les limites prévues. Le Conseil Municipal autorise donc Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, pour l'exercice 2026.

VOTE DU TAUX DES IMPOTS 2026 (N° DE_013_2026)

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de voter les taux des impôts pour l'année 2025.

Elle rappelle que les taux de 2025 étaient les suivants :

- Taxe foncière bâtie : 27.22 %
- Taxe foncière non bâtie : 2.33 %
- Taxe d'habitation : 4.56 %
- Cotisation foncière des entreprises : 5.06 %

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, décide de conserver les mêmes taux pour l'année 2026.

DELIBERATION SUR LE COMPTE UNIQUE FINANCIER - EAU 2025 (N° DE_015_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	20 771,08	0,00	0,00	26 230,02	20 771,08	26 230,02
Opérations exercice	24 151,19	34 979,26	31 327,96	14 620,54	55 479,15	49 599,80
Total	44 922,27	34 979,26	31 327,96	40 850,56	76 250,23	75 829,82
Résultat de	9 943,01			9 522,60	420,41	

clôture						
Total cumulé	9 943,01	0,00	0,00	9 522,60	420,41	0,00
Résultat définitif	9 943,01			9 522,60	420,41	

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFECTATION DU RESULTAT EAU 2025 (N° DE_016_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	20 771,08
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	10 231,68
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	10 828,07
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	-9 943,01
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	0,00
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	0,00
B. DEFICIT AU 31/12/2025	9 943,01
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	9 943,01

DELIBERATION SUR LE BUDGET PRIMITIF - EAU 2026 (N° DE_017_2026)

Le Maire présente le rapport suivant : Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune EAU,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune EAU pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 99 658,8

En dépenses à la somme de : 93 159,99

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	9 943,01
011	Charges à caractère général	23 900

014	Atténuations de produits	750
042	Section à section	16 355,9
66	Charges financières	2 400
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		53 348,91

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
042	Section à section	3 977,72
70	Ventes produits fabriqués, prestations	15 700
75	Autres produits de gestion courante	170
77	Produits spécifiques	40 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		59 847,72

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	3 977,72
16	Emprunts et dettes assimilées	9 600
21	Immobilisations corporelles	26 233,36
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		39 811,08

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	9 522,6
040	Section à section	16 355,9
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 932,58
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		39 811,08

TRAVAUX DE RENOVATION EXTERIEURE DE L'EGLISE (N° DE_018_2026)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que des travaux de rénovation extérieure de l'église communale ont été engagés.

Après nettoyage des façades, il apparaît que cet entretien est insuffisant et qu'il est nécessaire de procéder à la **mise en peinture du mur du clocher**, teinte « ATHÈNES », afin d'assurer la pérennité et l'esthétique du bâtiment.

L'entreprise **PALAZZO**, en charge de la rénovation extérieure de l'église, a été sollicitée pour l'établissement d'un devis complémentaire pour la finition des travaux.

Le montant de ce devis s'élève à **22 261,20 € TTC**. Ces travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur du bâtiment, ils sont soumis à déclaration préalable au titre du Code de l'urbanisme

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de **mise en peinture du mur du clocher**, teinte « ATHÈNES

», de l'église communale ;

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise **PALAZZO** d'un montant de **22 261,20 € TTC** ;

- **AUTORISE** Monsieur/Madame le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux ;

- **AUTORISE** Monsieur/Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

REFERENT SURETE ET SECURITE (N° DE_019_2026)

Madame le Maire informe le conseil qu'il est opportun de désigner un référent sureté et sécurité au sein de l'assemblée.

Après délibération, Monsieur JACQUEMET Stéphane est désigné avec son accord, référent sécurité du village.

AFFECTATION DU RESULTAT - LEVONCOURT 2025 (N° DE_020_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	446 113,84
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	195 285,21
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	47 194,89
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	493 308,73
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	493 308,73
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	148 111,08
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	345 197,65
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

COMPTE FINANCIER UNIQUE - LEVONCOURT 2025 (N° DE_021_2026)

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	446 113,84	0,00	3 734,79	0,00	449 848,63
Opérations exercice	63 866,76	111 061,65	17 425,59	579,72	81 292,35	111 641,37
Total	63 866,76	557 175,49	17 425,59	4 314,51	81 292,35	561 490,00
Résultat de clôture		493 308,73	13 111,08			480 197,65
Restes à réaliser	0,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00	0,00
Total cumulé	0,00	493 308,73	148 111,08	0,00	135 000,00	480 197,65
Résultat définitif		493 308,73	148 111,08			345 197,65

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote. Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF - LEVONCOURT 2026 (N° DE_022_2026)

Le Maire présente le rapport suivant : Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune LEVONCOURT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LEVONCOURT pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 780 504,81 En dépenses à la somme de : 455 687,16

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	50 157
012	Charges de personnel, frais assimilés	20 100
014	Atténuations de produits	3 994
023	Virement à la section	148 111,08

	d'investissement	
042	Section à section	1 110
65	Autres charges de gestion courante	63 304
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		286 776,08

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	345 197,65
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 870
73	Impôts et taxes	1 900
731	Fiscalité locale	83 992
74	Dotations et participations	12 614
75	Autres produits de gestion courante	6 500
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		453 073,65

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	13 111,08
21	Immobilisations corporelles	155 800
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		168 911,08

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	148 111,08
040	Section à section	1 110
10	Dotations, fonds divers et réserves	148 111,08
13	Subventions d'investissement	30 099
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		327 431,16

QUESTIONS DIVERSES

Contrat de maintenance pour équipement campanaire

Suite à la pose d'un nouvel équipement campanaire pour l'église, dont la réalisation sera assurée par l'entreprise CHRÉTIEN, Madame le Maire présente aux élus le contrat de maintenance annuelle proposé par ladite société, pour un montant de 264 € par an.

Ce point ne donne pas lieu à délibération.

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à la mise en place de ce contrat de maintenance.

Mise en place de commissions communales

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal la mise en place de commissions communales afin d'associer les habitants à la vie locale.

Les thématiques suivantes sont retenues :

- Chemins ruraux et voirie communale
- Service eau potable
- Bois et forêt
- Environnement et embellissement du village
- Fêtes et animations

Un sondage sera distribué aux Levoncourtois pour recueillir les candidatures. Les commissions seront officiellement constituées lors du prochain conseil municipal.

Travaux du forage d'eau potable

Madame le Maire informe les élus de la fin de rénovation de deux cuves du forage d'eau potable.

L'enduit d'étanchéité a été entièrement refait par l'entreprise ARREBA.

Cette intervention d'un montant d'environ 40 000 €, est prise en charge par l'assurance de l'entreprise BERTHOLD.

Manifestations à venir

Madame le Maire informe les élus des manifestations prévues :

- Dimanche 7 juin 2026 : Groupe vocal du Val de Meuse
- Samedi 13 juin 2026 : Marché de producteurs locaux avec animation musicale et food-truck
- Samedi 29 août 2026 : Fête des Moissons
- Samedi 12 septembre 2026 : Atelier « bois »
- Dimanche 8 novembre 2026 : Concert des accordéonistes finlandais

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 25 juin 2026 à 19 heures.

FIN DE SEANCE : 21H50

Marie-Pierre VERDUN
Président de séance

Stéphane PARISOT
Secrétaire de séance